Assemblée ordinaire des ayants-droit (entité de Muriaux)

(propriétaires de terres agricoles cultivées sises sur le territoire de Muriaux, entité du Muriaux)

Mardi 14 décembre 2021 à 20.00 hres à l'école des Emibois

Ordre du jour :

- 1. Procès-verbal de la dernière assemblée
- 2. Approbation du budget 2022
- 3. Nomination de deux membres à la commission des pâturages
- 4. Statuer sur une demande de changement de répartition du bétail
- 5. Divers et imprévus

La présente publication fait office de convocation pour les ayants droit éventuellement oubliés.

Commission des pâturages de Muriaux